



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026006
Prestation service 2026 SPA**

Séance du 28 Janvier 2026

Le 28 Janvier 2026, dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme DEGIRAL Laurence, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia.

Absents : M. DEVILLARD Claude, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Excusés : Mme CHAUVET Anne-Marie.

Pouvoirs : Mme CHAUVET Anne-Marie donne pouvoir à Mme DEGIRAL Laurence.

Secrétaire de séance : M. VIGNE Olivier.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 21 Janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 21 Janvier 2026

Mme DEGIRAL Laurence n'est pas encore arrivée.

Comme tous les ans, la SPA du Bourbonnais avec laquelle la commune a signé une convention, a envoyé la facture de prestations de services. Le montant est basé sur la population totale de la commune tirée de l'INSEE, soit 532 personnes. Le prix unitaire étant de 1.10€, le total facturé est de 585.20€.

Cette convention est renouvelée annuellement de façon tacite. M le Maire rappelle qu'il est obligatoire d'adhérer à la SPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le règlement de la facture de prestation de service de la SPA pour 2026.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Arnaud DÉLIGEARD**

